

γὰρ εἰς τοὺς θεῖους νόμους οὐ θήδιον, ἀλλὰ ταῦτα ὁ ἀκόλουθος καιρὸς δηλώσει.

¹⁸ Ἀγομένον δὲ πενταετηρικῶν ἀγῶνος ἐν Τύρῳ, καὶ τοῦ βασιλέως παρόντος, ¹⁹ ἀπέστειλεν Ἰάσων ὁ μαρὸς θεωροὺς ἀπὸ Ἱεροσολύμων Ἀντιοχεῖς ὄντας, παρακομίζοντας ἀργυρίου δραχμὰς τριακοσίας εἰς τὴν τοῦ Ἡρακλέους θυσίαν, ἃς καὶ ἤξιωσαν οἱ παρακομίσαντες μὴ χρῆσθαι πρὸς θυσίαν, διὰ τὸ μὴ καθήκειν, εἰς ἑτέραν δὲ καταθέσθαι δαπάνην. ²⁰ Ἐπεμψεν οὖν ταῦτα, διὰ μὲν τὸν ἀποστείλαντα, εἰς τὴν τοῦ Ἡρακλέους θυσίαν ἔνεκεν δὲ τῶν παρακομίζόντων εἰς τὰς τῶν τριήρων κατασκευάς.

²¹ Ἀποσταλέντος δὲ εἰς Αἴγυπτον Ἀπολλωνίου τοῦ Μενεσθέως διὰ τὰ πρωτοκλίσια Πτολεμαίου τοῦ Φιλομήτορος βασιλέως, μεταλαβὼν Ἀντίοχος ἀλλότριον αὐτὸν τῶν αὐτῶν γεγονέναι πραγμάτων, τῆς κατ' αὐτὸν ἀσφαλείας ἐφρόντιζεν. Ὄθεν εἰς Ἰόππην παραγενόμενος, κατήντησεν εἰς Ἱεροσόλυμα. ²² Μεγαλοπρεπῶς δὲ ὑπὸ τοῦ Ἰάσωνος καὶ τῆς πόλεως παραδεχθεὶς, μετὰ δαδουχίας καὶ βοῶν εἰσπεπόρευται, εἶθ' οὕτως εἰς τὴν Φοινίκην κατεστρατοπέδευσε.

²³ Μετὰ δὲ τριετῆ χρόνον ἀπέστειλεν

19. A: θ. ὡς ἀπὸ Ἱερ. Ἀντιοχίας ... τριακοσίους. 18-20. A¹: οἱ παρακομίζοντες μὴ χρῆσθαι εἰς θυσίαν, ἔνεκα δὲ τῶν παρόντων εἰς τὰς τῶν τριήρων κατασκευάς. 21. A¹: Μενεσθέως ... πρωτοκλίσια ... * Πτολεμαίου ... τῶν αὐτοῦ γεγονότων ... (I. Ἰόππην) Ἰππην. 22. A: μεγαλομερῶς ... ἀποδεχθεὶς ... (I. εἰσπει.) εἰσεδέχθη.

19. Des hommes pécheurs. Le texte grec porte θεωροὺς, littéralement « des spectateurs ». Les Grecs donnaient ce nom à des délégués qu'ils envoyaient aux fêtes, aux sacrifices ou aux jeux sacrés. Θεωροί, dit Suidas, οἱ εἰς θυσίας πεμπόμενοι καὶ τὰς ἐορτάς, ἢ ἐπὶ τοὺς ἱεροὺς ἀγῶνας, καὶ ἄλλας πανηγύρεις, καὶ εἰς χρηστήρια. — Le Grec ajoute que ces théores « étaient d'Antioche », c'est-à-dire qu'ils avaient droit de cité à Antioche. — Didrachmes. Grec: « drachmes ». — Demandèrent. Grec: « jugèrent

bon ».

20. Ainsi ils furent offerts. Grec: « il les envoya donc ». — Ils furent employés n'est pas dans le Grec.

21. Lorsque Antiochus eut reconnu qu'il était entièrement éloigné des affaires du royaume. Grec: « Antiochus ayant appris que (Ptolémée Philométor) était devenu étranger à ses affaires (de lui, Antiochus) », était mal disposé envers lui. — Il partit de là. De là n'est pas dans le Grec.

22. Au milieu des louanges. Grec: « des cris » (des acclamations).

non cedit: sed hoc tempus sequens declarabit.

¹⁸ Cum autem quinquennalis agone Tyri celebraretur, et rex praesens esset, ¹⁹ misit Jason facinorosus ab Jerosolymis viros peccatores, portantes argenti didrachmas trecentas in sacrificium Herculis, quas postularerunt hi qui asportaverant ne in sacrificiis erogarentur, quia non oporteret, sed in alios sumptus eas deputari. ²⁰ Sed haec oblatae sunt quidem ab eo qui miserat in sacrificium Herculis: propter praesentes autem datae sunt in fabricam navium trirémium.

²¹ Misso autem in Aegyptum Apollonio Mnesthei filio, propter primates Ptolemaei Philometoris regis, cum cognovisset Antiochus alienum se a negotiis regni effectum, propriis utilitatibus consulens, profectus inde venit Joppen, et inde Jerosolymam. ²² Et magnifice ab Jasone et civitate susceptus, cum facularum luminibus et laudibus ingressus est: et inde in Phoenicem exercitum convexit.

²³ Et post triennii tempus misit

Sacrificium Herculis.

Antiochus in Urbe recipitur.

1 Mach. 10, 75.

Meneclaus

ment, on n'y parvient pas, et la circonstance suivante le montrera clairement.

¹⁸ Or lorsqu'on célébrait à Tyr les fêtes quinquennales en présence du roi, ¹⁹ le criminel Jason envoya de Jérusalem des hommes pécheurs portant trois cents didrachmes d'argent pour le sacrifice d'Hercule; ceux qui les avaient apportés demandèrent qu'ils ne fussent pas employés à des sacrifices, parce que cela ne se devait pas, mais qu'ils fussent destinés à d'autres dépenses. ²⁰ Ainsi ils furent offerts, il est vrai, par celui qui les avait envoyés, pour le sacrifice d'Hercule; mais à cause de ceux qui les apportèrent, ils furent employés à la construction de navires trirèmes.

²¹ Cependant Apollonius, fils de Mnesthée, ayant été envoyé en Égypte, à cause des grands de la cour du roi Ptolémée Philométor, lorsque Antiochus eut reconnu qu'il était entièrement éloigné des affaires du royaume, consultant ses propres intérêts, il partit de là, vint à Joppé, et de là à Jérusalem. ²² Or, ayant été reçu magnifiquement par Jason et par la cité, il fit son entrée à la lumière des flambeaux et au milieu des louanges; et de là il retourna en Phénicie avec son armée.

²³ Et après un laps de temps de trois

18. Les fêtes quinquennales, probablement une sorte d'imitation des jeux Olympiques de la Grèce.

19. Le didrachme. La drachme valait alors environ quatre-vingt-sept centimes. — Hercule était la divinité tutélaire de Tyr. — La divinité phénicienne s'appelait proprement Melkart ou le roi de la cité, et c'était un dieu solaire. Les Grecs l'identifièrent avec leur Héraklès ou Hercule.

20. Navires trirèmes, vaisseaux de guerre à trois rangs de rames.

21. Apollonius, fils de Mnesthée, diffèrent de celui dont il est parlé, III, 5, 7, est peut-être celui qu'Antiochus IV Epiphane avait mis à la tête de l'ambassade qu'il envoya à Rome. Plusieurs croient que c'est aussi le général que ce même prince envoya contre Judas Machabée et qui périt dans la bataille racontée I Machabées, III, 40. — A cause des grands de la cour. Le mot grec correspondant est obscur. Plusieurs exégètes le traduisent aujourd'hui par intronisation ou inauguration du règne de Ptolémée VI, laquelle eut lieu lorsque ce prince atteignit sa quatorzième année, en 173. Depuis 181 jusqu'à cette date, il avait été sous la tutelle de sa mère Cléopâtre, et puis, après la mort de la reine, sous celle d'Eulaeus et de Lénæus. Ptolémée VI régna deux fois. Antiochus Epiphane attaqua plusieurs fois l'Égypte, de 171 à 168, dans une de ces campagnes, en 171. Philométor tomba entre les mains du roi de Syrie et les Égyptiens placèrent son frère Ptolémée VII Physcon sur le trône. Les deux frères régnerent simultanément pendant six ans, de 170 à 164. Au bout de ce temps, ne pouvant plus s'entendre, Philométor garda pour lui l'Égypte et Chypre, et Physcon eut la Cyrène et la Libye, grâce à l'intervention de Rome. Philométor régna ainsi de nouveau seul jusqu'à sa mort en 146. Voici le sens de la fin du §. 21. Ptolémée VI voulait recouvrer les pro-

vinces de Palestine, de Phénicie et de Cœlésyrie qui avaient été enlevées par les Séleucides à l'Égypte et qui avaient été promises comme dot à Cléopâtre sa mère, mais ne lui avaient pas été rendues. Voir plus haut, III, 3. Philométor fit donc ses préparatifs pour reprendre ces provinces de vive force. Antiochus Epiphane envoya Apollonius en Égypte pour parer le coup, mais ayant appris ce que le roi d'Égypte faisait contre lui, il se rendit à Jaffa pour mettre la ville en état de résister aux attaques des Égyptiens, et c'est de là qu'il se rendit à Jérusalem. — Ptolémée VI Philométor (181-146).

23. Ménéclaus, frère de Simon, était par conséquent de la tribu de Benjamin et ne pouvait aspirer légitimement au sacerdoce, n'étant pas descendant d'Aaron. Il acheta néanmoins le souverain pontificat, en surenchérissant sur Jason, vers l'an 170. Il n'était pas moins partisan que Jason des idées et des coutumes grecques. Cependant, comme il ne payait pas à Antiochus Epiphane les sommes qu'il lui avait promises, il fut chassé du pontificat et son frère Lysimaque tint sa place. Il ne cessa point pour cela ses intrigues. Il déroba des vases d'or du temple et en offrit une partie à Andronique, officier d'Antiochus IV. Onias III ayant reproché ses crimes à Ménéclaus, celui-ci, pour se venger, le fit périr par la main d'Andronique. Les Juifs ayant accusé plus tard Ménéclaus auprès du roi lui-même des crimes qu'il ne cessait de commettre, ne purent obtenir justice et ses accusateurs furent condamnés à mort, grâce à sa perdition. Il aida Antiochus Epiphane à piller le temple de Jérusalem, V, 15. La suite de son histoire est inconnue. Nous savons seulement qu'il expia enfin ses crimes et périt étouffé dans la cendre, XIII, 3-8. — Dont il a été parlé. Cf. III, 4.

Ἰάσων Μενέλαον τὸν τοῦ προσημαινομένου Σίμωνος ἀδελφόν, παρακομίζοντα τὰ χρήματα τῷ βασιλεῖ, καὶ περὶ πραγμάτων ἀναγκαίων ὑπομνηματισμοὺς τελέσοντα. ²⁴ Ὁ δὲ συσταθεὶς τῷ βασιλεῖ καὶ δοξάσας αὐτὸν τῷ προσώπῳ τῆς ἐξουσίας, εἰς ἑαυτὸν κατήνησε τὴν ἀρχιερωσύνην, ὑπερβαλὼν τὸν Ἰάσωνα τάλαντα ἀργυρίου τριακόσια. ²⁵ Λαβὼν δὲ τὰς βασιλικὰς ἐντολὰς παρεγένετο, τῆς μὲν ἀρχιερωσύνης οὐδὲν ἄξιον φέρων, θυμὸς δὲ ὡμοῦ τυράννου καὶ θηρὸς βαρβάρου ὀργὰς ἔχων. ²⁶ Καὶ ὁ μὲν Ἰάσων, ὁ τὸν ἴδιον ἀδελφὸν ὑπονοθεύσας, ὑπονοθευθεὶς ὑφ' ἑτέρου, φρυγὰς εἰς τὴν Ἀμμανίτιν χώραν συνήλαστο.

²⁷ Ὁ δὲ Μενέλαος τῆς μὲν ἀρχῆς ἐκράτει, τῶν δὲ ἐπηγγελμένων τῷ βασιλεῖ χρημάτων οὐδὲν εὐτάκει. ²⁸ ποιουμένου δὲ τὴν ἀπαίτησιν Σωστράτου τοῦ τῆς ἀκροπόλεως ἐπάρχου, πρὸς τοῦτον γὰρ ἦν ἡ τῶν φόρων πρᾶξις δι' ἣν αἰτίαν οἱ δύο ὑπὸ τοῦ βασιλέως προσεκληθήσαν. ²⁹ Καὶ ὁ μὲν Μενέλαος ἀπέλιπε τῆς ἀρχιερωσύνης διάδοχον Λυσίμαχον τὸν ἑαυτοῦ ἀδελφόν, Σώστρατος δὲ Κράτητα τὸν ἐπὶ τῶν Κυπρίων.

³⁰ Τοιούτων δὲ συνεστηκότων, συνέβη Ταρσεῖς καὶ Μαλλώτας στασιάζειν, διὰ τὸ Ἀντιοχίδι τῇ παλλακῇ τοῦ βασιλέως ἐν δωρεᾷ δεδύσθαι. ³¹ Θᾶπτον οὖν ὁ βασιλεὺς ἤκε καταστεῖλαι τὰ πράγματα, καταλιπὼν τὸν διαδεχόμενον Ἀνδρόνικον τῶν ἐν ἀξίᾳ ματι κειμένων. ³² Νομίσας δὲ ὁ Μενέλαος εἰληφέναι καιρὸν εὐφρῆ, χρυσώματά τινα τῶν τοῦ ἱεροῦ νοσφισάμενος ἐχαρίσατο τῷ Ἀνδρόνικῳ, καὶ ἕτερα ἐτύγγανε πεπρακῶς εἰς τε Τύρον καὶ τὰς κίκλω πόλεις.

³³ Ἀ καὶ σαφῶς ἐπεγινώκως ὁ Ὀνίας, παρο-

23. A¹: τελέσοντας. 24. A* τὴν ... : ὑπερβάλλον. 25. A: παρεγένετο. 26. A: ὑπονομευθεὶς. 28. A:

24. S'étant rendu agréable au roi. Grec : « ayant été conduit au roi ». — En rehaussant la grandeur de sa puissance. Grec : « l'ayant glorifié par l'apparence de la puissance », c'est-à-dire, lui ayant rendu hommage en se présentant comme un homme qui était haut placé.

29. Et Ménélaüs fut écarté du sacerdoce, Lysi-

μαχὸν, 29. A: ἀπέλιπε. 30. A: δίδουσαι. 31. A: καταλείτω. 33. A* (in.) ᾧ.

maque, son frère, lui succédant. Grec : « et Ménélas laissa comme successeur du sacerdoce Lysimaque son frère ». — Et Sostrate fut préposé sur les Cypriotes. Grec : « et Sostrate eut pour successeur Kratès qui commandait les Cypriotes ».

33. A Antioche, près de Daphné. Grec : « à Daphné qui est près d'Antioche ».

Jason Meneláum, supradicti Simónis fratrem, portantem pecúnias regi, et de negotiis necessariis responsa perlatúrurum. ²⁴ At ille commendátus regi, cum magnificásset faciém potestátis ejus, in semetípsum retrórsit summum sacerdotíum, superpónens Jasóni talénta argénti trecénta. ²⁵ Acceptisque a rege mandátis, venit, nihil quídem habens dignum sacerdotio : ánimos vero crudélis tyránni, et feræ bélluæ iram gerens. ²⁶ Et Jason quídem, qui próprium fratrem captiváverat, ipse decéptus profúgus in Ammanitem expúlsus est regiónem.

²⁷ Meneláus autem principátum quídem obtínuit : de pecúniis vero regi promíssis, nihil agébat, cum exactiónem fáceret Sostrátus, qui arci erat præpósitus ²⁸ (nam ad hunc exactio vectigálium pertinébat) : quam ob causam utriqué ad regem sunt evocáti. ²⁹ Et Meneláus amótus est a sacerdotio, succedénte Lysímacho fratre suo : Sostrátus autem prælátus est Cýpriis.

³⁰ Et cum hæc ageréntur, contígít, Tharsénses et Mallótas seditionem movére, eo quod Antióchidi regis concubinæ dono essent dati. ³¹ Festínánter itaque rex venit sedáre illos, relicto suffécto uno ex comítibus suis Andrónico. ³² Ratus autem Meneláus accepisse se tempus oportúnnum, áurea quædam vasa e templo furátus donávit Andrónico, et ália vendiderat Tyri, et per vicinas civitatés.

³³ Quod cum certíssime cogno-

26. *Avait surpris*; littéralement *avait fait captif*; selon le grec, *avait trompé, fraudé*. — *Ammanites*; c'est-à-dire Ammonites. La Vulgate porte ici ainsi que le grec *Ammanites*; mais dans III Rois, xiv, 21, où elle porte *Ammanite*, l'hébreu et le grec lui-même lisent *Ammonite* (Glaire).

27. *La citadelle occupée par les Syriens à Jérusalem*. Cf. I Machabées, I, 35. — *Sostrate*, en vertu de ses fonctions, avait certainement des soldats syriens sous ses ordres. Comme il était chargé du recouvrement des tributs, v. 28, c'est lui qui devait naturellement réclamer de Ménélaüs l'accomplissement de ses promesses.

29. *Les Cypriotes*, les habitants de Chypre ou Chypre. — *Lysimaque*, frère de Ménélaüs, tint la place de son frère éloigné de Jérusalem et ne se montra pas moins pervers que lui. Il expia ses crimes par sa mort, v. 41.

30. *Tarse*, capitale de la Cilicie. — *Mallo*, ou *Mal-*

ans, Jason envoya Ménélaüs, frère de Simon, dont il a été parlé plus haut, pour porter de l'argent au roi, et rapporter ses réponses sur des affaires importantes. ²⁴ Mais Ménélaüs, s'étant rendu agréable au roi en rehaussant la grandeur de sa puissance, fit tomber en ses mains la souveraine sacrificature, en donnant trois cents talents d'argent de plus que Jason. ²⁵ Et ayant reçu les ordres du roi, il revint, n'ayant à la vérité rien de digne du sacerdoce, mais apportant le cœur d'un tyran cruel et la rage d'une bête farouche. ²⁶ Ainsi, Jason, qui avait surpris son propre frère, trompé lui-même, fugitif, fut chassé dans le pays des Ammanites.

²⁷ Et Ménélaüs s'empara de la souveraine sacrificature; mais il ne s'occupait nullement de l'argent promis au roi, quoiqu'il en fût pressé par Sostrate, qui était préposé à la citadelle ²⁸ (car c'était à lui que la levée des tributs appartenait); pour ce motif l'un et l'autre furent appelés auprès du roi. ²⁹ Et Ménélaüs fut écarté du sacerdoce, Lysimaque, son frère, lui succédant; et Sostrate fut préposé sur les Cypriotes.

³⁰ Or pendant que ces choses se passaient, il arriva que les habitants de Tarse et de Mallo excitèrent une sédition, parce qu'ils avaient été donnés à Antiochide, concubine du roi. ³¹ C'est pourquoi le roi vint en grande hâte pour les apaiser, ayant laissé pour son lieutenant un des grands de sa cour, Andronique. ³² Mais Ménélaüs, pensant avoir saisi le temps opportun, déroba du temple quelques vases d'or, les donna à Andronique, et les autres, il les avait vendus à Tyr et dans les cités voisines.

³³ Lorsque Onias l'eut su très certai-

lus, ville de la même province, sur le fleuve Pyramus. — *Antiochide* avait reçu les revenus des deux villes de Tarse et de Mallo. Les rois d'Orient avaient coutume de donner aux reines pour leur entretien des villes ou même des provinces dont elles percevaient les revenus. Les habitants de Tarse et de Mallo se révoltent, soit parce qu'ils sont indignés d'être donnés à une femme illégitime, soit parce qu'ils craignent d'être trop pressurés par elle.

31. *Andronique* gouverne à Antioche, en l'absence d'Épiphane. Nous ne savons sur ce personnage que ce qui en est raconté dans ce chapitre.

32. *Ménélaüs...* il n'était plus à Jérusalem; mais il y avait Lysimaque, son vice-gérant, qui par ses ordres enleva des vases d'or du temple (v. 39).

33. *Antioche*, sur l'Oronte, capitale du royaume de Syrie. — *Daphné*, ainsi appelée à cause de ses bois de lauriers, était pour les habitants d'Antioche un lieu de plaisance.

ἤλεγθεν ἀποκεχωρηκῶς εἰς ἄστυλον τόπον, ἐπὶ Δάφνης τῆς πρὸς Ἀντιόχειαν κειμένης.³⁴ ὁ δὲ Μενέλαος λαβὼν ἰδίᾳ τὸν Ἀνδρόνικον, παρεκάλει χειρώσασθαι τὸν Ὀνίαν. Ὁ δὲ παραγενόμενος ἐπὶ τὸν Ὀνίαν, καὶ πεισθεὶς ἐπὶ δόλω, καὶ δεξιᾶς μεθ' ὄρκων δούς, καίπερ ἐν ὑποψίᾳ κείμενος ἐπεισεν ἐκ τοῦ ἄστυλου προελθεῖν, ὃν καὶ παραζῆμα παρέκλεισεν οὐκ αἰδεσθεὶς τὸ δίκαιον.

³⁵ Δι' ἦν αἰτίαν οὐ μόνον Ἰουδαῖοι, πολλοὶ δὲ καὶ τῶν ἄλλων ἐθνῶν ἐδείναζον καὶ ἐδυεφύρον ἐπὶ τῷ τοῦ ἀνδρός ἀδίκῳ φόνῳ.³⁶ Τοῦ δὲ βασιλέως ἐπανελθόντος ἀπὸ τῶν κατὰ Κιλικίαν τόπων ἐνετύγχανον οἱ κατὰ πόλιν Ἰουδαῖοι, συμμισητοηρόντων καὶ τῶν Ἑλλήνων, ὑπὲρ τοῦ παρὰ λόγον τὸν Ὀνίαν ἀπεκτάνθαι.³⁷ Ψυχικῶς οὖν ὁ Ἀντιόχος ἐπιλυπηθεὶς καὶ τραπεὶς εἰς ἔλεον καὶ δακρύσας διὰ τὴν τοῦ μετηλλαχότος σωφροσύνην καὶ πολλὴν εὐταξίαν,³⁸ καὶ πυρωθεὶς τοῖς θυμοῖς, παραζῆμα τὴν τοῦ Ἀνδρονίκου πορφύραν περιελόμενος, καὶ τοὺς χιτῶνας περιόδηξας, περιαγαγὼν καθ' ὅλην τὴν πόλιν, ἐπ' αὐτὸν τὸν τόπον οὐπερ εἰς τὸν Ὀνίαν ἡσέβησεν, ἐκεῖ τὸν μαιφρόνον ἀπεκόσμησε, τοῦ κροῖον τὴν ἀξίαν αὐτῆς κόλασιν ἀποδόντος.

³⁹ Γενομένων δὲ πολλῶν ἱεροσολυμάτων κατὰ τὴν πόλιν ὑπὸ τοῦ Λυσίμαχου μετὰ τῆς Μενελάου γνώμης, καὶ διαδοθείσης ἐξω τῆς φήμης, ἐπισυνήχθη τὸ πλῆθος ἐπὶ τὸν Λυσίμαχον, χουσωμάτων ἤδη πολλῶν διηνεγεμένων.⁴⁰ Ἐπεγερομένων δὲ τῶν ὄχλων καὶ ταῖς ὄργαῖς διεπιπλαμένων, καθοπλίσας ὁ Λυσίμαχος πρὸς τοὺς χιλιούτους, κατήρξατο χειρῶν ἀδίκων, προσηρησαμένου τινὸς τυράννου προβεβηκότος τὴν ἡλικίαν, οὐδὲν δὲ ἦττον καὶ τὴν ἄνοιαν.⁴¹ Συνιδόντες δὲ καὶ τὴν ἐπίθεσιν τοῦ Λυσίμαχου, συναρπάσαντες οἱ μὲν πέτρους, οἱ δὲ ξύλων πάχη, τινὲς δὲ ἐκ τῆς παρακειμένης σποδοῦ δρασοσόμενοι, φύρδην ἐνετίνασσαν εἰς τοὺς περὶ τὸν Λυσίμαχον.⁴² Δι' ἦν αἰτίαν πολλοὺς μὲν αὐτῶν τραυματίας ἐποίησαν, τινὰς δὲ καὶ κατέβαλον, πάντας δὲ εἰς φυγὴν συνήλασαν, αὐτὸν δὲ τὸν ἱεροστυλον παρὰ τὸ γαζοφυλάκιον ἐχειρώσαντο.

⁴³ Περὶ δὲ τούτων ἐνέστη κρίσις πρὸς τὸν Μενέλαον.⁴⁴ Καταντήσαντος δὲ τοῦ βα-

33. A¹: ἀπήνεγκεν ... Ἀντιόχειας. 34. A* (pr.)

37. De la sobriété et de la modestie. Grec : « de la sagesse et de la modération ».

τὸν ... : δεξιᾶς θεὶς μεθ' ὄρκων, δούς δεξιᾶν, καίπερ. 36. A: ἐπανελθόντος ... ἀπεκτονεῖσθαι. 37. A¹: ὑπολυπηθεὶς. A: ἐπὶ ἔλεος. 38. A: περιόδηξας ... * (α. τὸν Ὀνίαν) εἰς. A¹: κολάσασθαι. 39. A: ἱεροσολυμάτων ... μετὰ τῆς τοῦ Μενελάου. 40. A: διεπιπλαμένων ... τινὸς τυράννου πρὸς. 41. A: Συνειδότες. 42. A* καὶ ... : συνέλασαν. 43. A: ἐπὶ τὸν Μεν.

38. Dépouillé de la pourpre. Le Grec a en plus : « et la tunique déchirée ».

visset Onias, arguébat eum, ipse in loco tuto se continens Antiochiæ secus Daphnem.³⁴ Unde Menelaus accedens ad Andronicum, rogabat ut Oniam interficeret. Qui cum venisset ad Oniam, et datis dextris cum jurejurando (quamvis esset ei suspectus) suasisset de asylo procedere, statim eum peremit, non veritus justitiam.

³⁵ Ob quam causam non solum Judæi, sed aliæ quoque nationes indignabantur, et molēste ferēbant de nece tanti viri injūsta.³⁶ Sed regressum regem de Ciliciæ locis adierunt Judæi apud Antiochiam, simul et Græci, conquerentes de iniqua nece Oniæ.³⁷ Contristatus itaque animo Antiochus propter Oniam, et flexus ad misericordiam, lacrymas fudit, recordatus defuncti sobrietatem et modestiam :³⁸ accensisque animis, Andronicum purpura exutum, per totam civitatem jubet circumdūci : et in eodem loco, in quo in Oniam impietatem commiserat, sacrilegum vitam privari, Dōmino illi condignam retribuente pœnam.

³⁹ Multis autem sacrilegiis in templo a Lysimacho commissis Menelai consilio, et divulgata fama, congregata est multitudo adversum Lysimachum, multo jam auro exportato.⁴⁰ Turbis autem insurgentibus, et animis ira replētis, Lysimachus, armatis fere tribus millibus iniquis manibus uti cœpit, duce quodam tyranno, ætate pariter et demētia provecto.⁴¹ Sed, ut intellexerunt conatum Lysimachi, alii lapides, alii fustes validos arripuerunt : quidam vero cinerem in Lysimachum jecerunt.⁴² Et multi quidem vulnerati, quidam autem et prostrati, omnes vero in fugam conversi sunt : ipsum etiam sacrilegum secus ærarium interfecerunt.

⁴³ De his ergo cœpit iudicium adversus Menelaum agitari.⁴⁴ Et

40. Tyrann, nom propre selon plusieurs interprètes. Les Actes des Apôtres (xix, 9) parlent aussi d'un

nement, il le reprochait à Ménelaüs, lui-même se tenant dans un lieu sûr, à Antioche, près de Daphné.³⁴ D'où vint que Ménelaüs s'étant rendu auprès d'Andronique, le pria de tuer Onias. Lorsque Andronique fut venu près d'Onias, et que lui ayant donné la main droite avec serment (quoiqu'il fût suspect à Onias), il l'eut engagé à sortir de son asile, il le tua aussitôt, n'ayant aucun respect pour la justice.

³⁵ Pour ce motif, non seulement les Juifs, mais aussi les autres nations s'indignaient, et supportaient avec peine la mort injuste d'un si grand homme.³⁶ Aussi le roi étant revenu du pays de la Cilicie, les Juifs et les Grecs allèrent ensemble le trouver à Antioche, se plaignant de la mort inique d'Onias.³⁷ C'est pourquoi Antiochus fut contristé au fond du cœur à cause d'Onias, et touché de compassion, il répandit des larmes, se souvenant de la sobriété et de la modestie du mort ;³⁸ et l'esprit enflammé de colère, il commanda qu'Andronique, dépouillé de la pourpre, fût conduit à travers toute la cité, et que dans le même lieu dans lequel il avait commis l'impiété contre Onias, le sacrilège fût privé de la vie, le Seigneur lui rendant la punition tout à fait méritée.

³⁹ Cependant de nombreux sacrilèges ayant été commis dans le temple par Lysimaque, d'après le conseil de Ménelaüs, et le bruit s'en étant répandu, la multitude s'assembla contre Lysimaque, une grande quantité d'or ayant été déjà emportée.⁴⁰ La foule donc se soulevant, et les esprits étant remplis de colère, Lysimaque commença par employer environ trois mille mains iniques armées, le chef étant un certain tyran, également avancé en âge et en démence.⁴¹ Mais, dès que l'on s'aperçut de l'entreprise de Lysimaque, les uns prirent des pierres, les autres de gros bâtons, et quelques-uns jetèrent de la cendre contre Lysimaque.⁴² Et beaucoup des siens furent blessés, et quelques-uns même succombèrent, mais tous furent mis en fuite ; et le sacrilège lui-même, on le tua près du trésor.

⁴³ On commença donc à accuser Ménelaüs de toutes ces choses.⁴⁴ Et,

personnage de ce nom. Le Codex Alexandrinus au lieu de « tyran » lit « Auran ».